France ; et c'est pour cela que le marquis de Lorne n'a pas voulu signer un décret qui détruisait par la base toute notre système gouvernemental.

CONCLUSION.

M. Letellier a sagement exercé un droit indéniable ;

Le marquis de Lorne a agi de même ;

Seuls le parti et le gouvernement conservateur se sont mis en dehors du droit et de la constitution.